

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D38-2016

Séance du 28 avril 2016 – Convocation du 18 avril 2016

Compte rendu affiché le 6 mai 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Nadine DUPLOT, Jamila HARZALLAH, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO.

Absents représentés

Laurent BUFFARD par Alain GOJON, Michel MATHEY par Gilbert PETITJEAN, Maria DA SILVA PIRES par Claire POINT, Marc GRAZIANA par Marc RODRIGUEZ, Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI, Patrick RACHAS par Vincent VIVO.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Modification des représentants au Comité technique

Par délibération du 26 juin 2014, le Conseil Municipal a décidé de la création d'un Comité Technique, compétent pour la commune et le CCAS. La composition de ce comité technique, à savoir 4 représentants du personnel titulaires et 4 suppléants ; 4 représentants de la collectivité et 4 suppléants, a été décidée lors de la séance du 25 septembre 2014.

Suite à la démission de Madame Odile BALTHAZARD, il convient de désigner un représentant suppléant pour le collège des représentants de la collectivité.

La désignation est organisée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que "lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, il est voté au scrutin secret" (L 2121-21). Toutefois, aucun texte ne s'y opposant en l'espèce, il y a possibilité en cas d'unanimité du Conseil Municipal de procéder par vote à main levée. L'élection se fait au scrutin majoritaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,
- VU la candidature enregistrée de Madame Andrée MANGUELIN,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du 23 avril 2015,
- **PROCEDE à l'élection et constate les résultats suivants :**
 - **Votants : 28**
 - **Exprimés : 28**
 - **Nuls : 0**
- **DIT en conséquence que la représentation de la collectivité au Comité technique est désormais assurée par**

Titulaires : Hélène SORREL-DUNAND, Gisèle COIN, Marc RODRIGUEZ, Pascal NICOT

Suppléants : Gilbert PETITJEAN, Myriam MARMONIER, Vincent VIVO, Andrée MANGUELIN

- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 28 avril 2016
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 02/05/2016
- Publication ou affichage le 02/05/2016

Valérie GLATARD, Maire.



HÔTEL DE VILLE
Place du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr

